



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Normand Jutras
Député de Drummond (1994-2007)

VICE-PRÉSIDENTE

M^{me} Manon Blanchet
Présidente du Comité des biographies
et de la vie après la politique
Députée de Crémazie (1998-2003)

TRÉSORIER

M. Daniel Ratthé
Député de Blainville (2008-2014)

SECRÉTAIRE

M. Guy Ouellette
Député de Chomedey (2007-2022)

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

M^{me} Agnès Maltais
Présidente du Comité des communications
Députée de Taschereau (1998-2018)

M. Dave Turcotte
Président du Comité des archives
et objets de mémoire
Député de Saint-Jean (2008-2018)

M^{me} Lise Thériault
Présidente du Comité des adhésions
Députée d'Anjou-Louis-Riel (2002-2022)

M^{me} Marie Bouillé
Présidente du Comité sur le parlementarisme
et la démocratie
Députée d'Iberville (2008-2014)

M^{me} Marie Malavoy
Présidente du Comité des femmes
Députée de Sherbrooke (1994-1998)
et de Taillon (2006-2014)

M. Raymond Bernier
Président du Comité des activités
Député de Montmorency
(2003-2007, 2008-2012 et 2014-2018)

PRÉSIDENTE SORTANTE

M^{me} France Dionne
Députée de Kamouraska-Témiscouata
(1985-1997)

ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY
1035, rue des Parlementaires
2^e étage, bureau 2.39
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 367 995-0041

Québec, le 15 mai 2026

Madame Christine Fréchette
Première Ministre
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre responsable des Institutions démocratiques
875, Grande Allée Est
3^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 4Y8

Objet : Propositions d'amendements au projet de loi n° 3, *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs*

Madame la Première Ministre,
Monsieur le Ministre,

Le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec est un organisme à but non lucratif constitué en 1993 par une loi du Parlement du Québec. Il est non partisan et regroupe les ex-parlementaires, des femmes et des hommes ayant siégé à l'Assemblée nationale du Québec.

Le Cercle a pour objet, entre autres, de mettre les connaissances et l'expérience des ex-parlementaires au service de la démocratie parlementaire, de servir l'intérêt public et de favoriser le rayonnement des institutions démocratiques.

Nous avons suivi avec intérêt le dépôt du projet de loi n° 3, *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs* et, après étude, les membres du Conseil d'administration du Cercle ont convenu unanimement de vous proposer des amendements.

Ainsi, le Cercle propose que les articles 7 et 9 soient amendés de la façon suivante :

Art. 7. Le Comité est composé des trois membres suivants :

1. Un juge à la retraite de la Cour du Québec ou un Conseiller en loi de l'État du Québec, qui préside le Comité;
2. Une personne ayant déjà occupé la fonction de député à l'Assemblée nationale, recommandée par le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec;
3. Une personne détenant une connaissance approfondie des questions électorales, particulièrement en matière de représentation électorale.

Sur proposition du premier ministre, après consultation auprès des chefs des autres partis autorisés représentés à l'Assemblée nationale et avec l'approbation des deux tiers de ses membres, l'Assemblée nationale nomme les membres du Comité.

Le gouvernement détermine les ressources mises à la disposition du Comité ainsi que la rémunération et les autres conditions de travail des membres de celui-ci.

Art. 9. Dans l'exercice de son mandat, le Comité doit consulter :

1. la Commission de la représentation et le directeur général des élections;
2. le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec;
3. les membres de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale;
4. des représentants du milieu municipal;
5. des professeurs, des universitaires ou des chercheurs possédant une connaissance approfondie des questions électorales, particulièrement en matière de représentation électorale.

Le Comité doit entendre les représentations des députés, des citoyens et des organismes intéressés. À cette fin, il doit, après en avoir donné avis, tenir des auditions publiques dans les diverses régions du Québec.

Le Comité doit également analyser les pratiques en matière de représentation électorale ailleurs au Canada et à l'international.

Nous croyons que le Cercle, qui regroupe près de 200 membres actifs, constitue un regroupement de personnes dotées d'une expertise et de connaissances tout à fait pertinentes pour participer au processus et au mandat que le Comité de la représentation électorale au Québec est appelé à remplir.

Nous demeurons à votre entière disposition si vous désirez obtenir davantage d'informations au sujet de ces propositions d'amendements. Vous pourrez ainsi communiquer avec le soussigné à cet effet, par téléphone, au numéro 438 401-9172, ou par courriel à l'adresse [REDACTED]

Nous vous remercions à l'avance de l'attention portée à cette demande et nous vous prions de recevoir, Madame la Première Ministre, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Normand Jutras

Président du Cercle des ex-parlementaires de
l'Assemblée nationale du Québec

Copie conforme : M. André Fortin, chef de l'opposition officielle
M^{me} Ruba Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition
M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition
M^{me} Maïté Blanchette Vézina, députée de Rimouski